



# RÈGLEMENT DU CONCOURS BLEU PÉTROLE 2014

**IMAGINEZ DES « PLANS B » !**

*Merci de lire attentivement le présent règlement.*

*L'Association se réserve le droit d'écarter les textes ne respectant pas l'une des règles exposées ci-dessous, notamment les textes ne respectant pas l'esprit et la finalité du concours ou les critères techniques de participation.*

## **1. ASSOCIATION ORGANISATRICE**

Bleu pétrole, ci-après dénommé « l'Association » organise un concours littéraire annuel.

Le concours 2014 est un concours d'écriture de nouvelles, sur le thème « PLAN B ».

Il s'agit de la quatrième édition du concours. Les éditions précédentes ont donné lieu à la publication de trois romans aux éditions Bleu pétrole.

Bleu pétrole  
Association Loi 1901  
16, rue Frédérick Lemaître  
75020 Paris  
[www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com)  
Courriel : [contact@bleupetrole-editions.com](mailto:contact@bleupetrole-editions.com)

## **2. OBJET DU CONCOURS**

Le concours a pour objet de récompenser des auteurs (ci-après dénommés « participant(s) ») de nouvelles littéraires (ci-après dénommés « texte(s) ») répondant aux conditions du présent règlement.

Le thème du concours de nouvelles est « PLAN B ».

Le but du concours 2014 est de composer un ensemble de textes courts, de fiction, sur le thème « PLAN B ».

Le ou les lauréats seront publiés par les éditions Bleu pétrole, dans le cadre d'un contrat d'édition, aux côtés d'auteurs confirmés ou déjà publiés précédemment par la maison d'édition Bleu pétrole.

**Présentation du thème :**

**Imaginez des « plans B » !**

Un *plan* est un projet élaboré dans un but précis. Il fixe un objectif et les moyens d'y

parvenir.

Pour des raisons  $x$  ou  $y$ , ce plan peut être abandonné.

Le *plan B* offre alors une nouvelle possibilité. Il propose un nouvel objectif, il suggère de nouveaux moyens d'y parvenir. Il dessine une ligne de fuite.

Les participants au concours sont invités à se renseigner sur l'identité éditoriale du projet en allant lire la présentation et les consignes du concours sur le site Internet [www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com).

### **3. PARTICIPANTS**

- 3.1. Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique. La participation est individuelle et nominative.
- 3.2. Les participants, dans le cas où ils seraient présélectionnés, autorisent par avance l'Association pour une durée de 10 (dix) ans et dans le monde entier, à citer leurs noms, prénoms, et à utiliser des extraits de leurs textes sur tous supports, imprimé ou numérique, tant actuel que futur, sans restriction ni réserve – à toute fin promotionnelle, publicitaire et/ou de relation publique – et sans que cela leur confère un quelconque droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du prix remporté.

### **4. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION**

#### **4.1. Date d'ouverture et de clôture.**

- 4.1.1. Le concours est ouvert du 1 avril 2014 00h01, heure française, jusqu'au 30 juin 2014 inclus à 23h59 heure française (ci-après désigné comme la « Date de clôture »).
- 4.1.2. L'Association se réserve la possibilité de prolonger la durée du Concours, au seul motif que les contributions des participants seraient insuffisantes en qualité et en quantité, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait. L'Association s'engage, dans ce cas, à en informer l'ensemble des participants par une mention sur le site Internet [www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com).

#### **4.2. Nature du Concours, modalités d'inscription et de participation.**

- 4.2.1. **Les participants doivent envoyer un texte de fiction littéraire de type nouvelle.**

**Le thème du concours est : « plan B ».**

La présentation du thème est définie dans l'article 2 du présent règlement. Les participants sont invités à se renseigner sur l'identité éditoriale du projet en lisant la présentation du concours sur le site Internet [www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com).

- 4.2.2. **Chaque participant ne peut envoyer qu'un nombre limité de textes.**

**Chaque participant a le droit d'envoyer une seule nouvelle de 34 500 à 59 500 signes (espaces compris) ou bien un recueil de nouvelles, dont la totalité doit être comprise entre 34 500 et 59 500 signes (espaces compris).**

Si les participants font le choix d'envoyer plusieurs nouvelles, celles-ci doivent former un ensemble cohérent de type recueil de nouvelles, et être rassemblées dans un fichier unique.

- 4.2.3. **Règles de présentation.**

Chaque texte ou ensemble de textes devra se présenter comme décrit ci-après :

- **sur la première page doivent être indiqués clairement le titre de l'œuvre, ainsi que le numéro de dossier du participant** (communiqué une fois l'inscription en ligne réalisée).

**Les noms et coordonnées de l'auteur ne doivent pas figurer dans le manuscrit, le comité de lecture examinant les textes selon le principe de l'anonymat.**

- chaque texte ou ensemble de textes se présentera sous la forme d'un manuscrit de langue française dactylographié et paginé. Le manuscrit sera déposé en un exemplaire en version numérique, sous format Word 97-2004 ou PDF.
- La mise en page sera la suivante :

**Format de la page : A4 (21 x 29,7 cm)**  
**Police de caractère : Times New Roman**  
**Grandeur de caractère : Corps 12**  
**Interligne : 1,5**

#### **4.2.4. Inscription au concours**

L'inscription au concours Bleu pétrole se fait exclusivement en ligne, sur le site Internet [www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com), dans le respect des délais indiqués (date de clôture définie dans l'article 4 du présent règlement).

Les participants devront remplir le formulaire d'inscription sur le site Internet du concours [www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com) (rubrique « concours »).

Les participants sont informés que tout défaut de réponse à l'un des champs de saisie obligatoire lors de la collecte des données personnelles les concernant pour inscription au Concours entraîne automatiquement l'impossibilité de participer à ce Concours. Tout formulaire d'inscription incomplet ou bien incohérent entraînera le rejet de la demande de participation du candidat.

Les informations demandées ne seront en aucun cas utilisées dans un autre but que celui de la communication d'informations relatives aux concours d'écriture organisés par L'Association.

Une fois l'inscription en ligne réalisée, le participant recevra un courrier électronique confirmant son inscription et lui attribuant un numéro de dossier. Ce numéro de dossier est nécessaire pour déposer le(s) texte(s) soumis au Concours et correspondre avec l'équipe organisationnelle du Concours.

#### **4.2.5. Dépôt des textes**

Les participants devront déposer leur(s) texte(s) par voie électronique uniquement sur le site <http://www.bleupetrole-editions.com>, dans le respect des délais indiqués (date de clôture définie dans l'article 4 du présent règlement).

Un lien d'accès à la plateforme de dépôt des textes est directement présent dans le courrier électronique confirmant l'inscription du Participant. Pour des raisons de sécurité, ce lien est valide sept jours à compter de la réception du courrier électronique.

Passé ce délai, la plateforme de dépôt de textes est accessible pour chaque Participant sur le site [www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com), rubrique « concours », dès lors que le participant est inscrit au Concours, et jusqu'à la date de clôture. Le participant doit entrer le numéro

de dossier qui lui a été attribué dans le champ prévu à cet effet pour pouvoir déposer son fichier.

Le participant, dès lors qu'il a déposé son texte sur la plateforme, n'a plus accès à celle-ci : il ne peut apporter aucune modification à son texte. S'il souhaite annuler son inscription ou supprimer son texte, il peut le faire sur simple demande, par courrier électronique, à l'adresse [contact@bleupetrole-editions.com](mailto:contact@bleupetrole-editions.com).

**Aucun texte ne pourra être modifié, ni corrigé, une fois déposé.**

#### **4.2.6. Garanties du participant**

Chaque candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

Les textes ne doivent pas être constitutifs de contenu :

- à caractère raciste ;
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ;
- constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle ;
- contraire à la réglementation.

Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteurs relatif au(x) texte(s) et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture du ou des textes.

Le ou les textes proposés peuvent avoir été écrits antérieurement au concours mais doivent être inédits, c'est-à-dire que les textes proposés ne doivent pas être sous contrat avec un autre éditeur au moment de l'inscription au concours.

Le participant garantit qu'il n'a pris aucun engagement de cession des droits d'auteur auprès de tiers pour le(s) texte(s) envoyé(s) dans le cadre du Concours, à la date de sa participation. Il s'engage, s'il venait à en prendre après avoir participé au Concours, et avant la publication des résultats, à en tenir informé l'équipe organisationnelle du Concours à l'adresse suivante : [contact@bleupetrole-editions.com](mailto:contact@bleupetrole-editions.com).

#### **4.2.7. Vérification des conditions de participation**

L'Association se réserve le droit de procéder à toute vérification et d'écartier toute participation traduisant un manquement quelconque au présent règlement, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des candidatures.

Pour le cas où il s'avèrerait après vérification qu'un (ou plusieurs) des participants sélectionnés n'a pas la qualité pour participer, a fait une fausse déclaration, l'Association aura la possibilité d'attribuer le prix décerné à la création litigieuse à la création suivante dans le classement fixé par le jury concerné.

## **5. SÉLECTION, DOTATIONS ET REMISE DES PRIX**

- 5.1. Les critères de jugement porteront sur la qualité littéraire et stylistique des textes ainsi que sur l'originalité de traitement du sujet imposé.
- 5.2. La sélection des textes se fait selon le principe d'anonymat des participants. Les noms et coordonnées des auteurs participants ne seront pas connus du comité de lecture avant que

la présélection ne soit établie. Les participants s'engagent à ne pas mentionner leur identité dans les textes proposés.

5.3. Le jury de sélection sera composé de membres qualifiés de l'Association. Le nombre de textes présélectionnés dépendra de la qualité des textes reçus et le jury de sélection déterminera le nombre de textes à présélectionner. Le jury établira le palmarès du concours et décernera en toute indépendance le ou les prix parmi les œuvres présentées.

5.4. La sélection et la désignation du ou des gagnant(s) du concours aura lieu au terme de la durée du concours selon un minimum de 20 (vingt) textes répondant aux exigences éditoriales et techniques de l'Association. La présence d'un minimum de 20 textes est justifiée par la nécessité pour le jury de sélection de disposer d'un choix de textes suffisant pour procéder à la désignation du gagnant. L'Association aura la faculté de considérer que le concours sera terminé sans désignation de gagnant dans le cas où il y aurait un nombre inférieur à 20 textes à l'issue du concours.

#### **5.5. Date de la remise des prix.**

La désignation du lauréat du concours aura lieu dans le courant de l'année 2014 ou bien dans le courant de l'année 2015, suite à l'annonce de la présélection.

La présélection sera annoncée au plus tard le 31 décembre 2014, sur le site Internet des éditions Bleu pétrole. Elle sera également envoyée par courrier électronique à chaque participant.

La présence du ou des lauréat(s) ou de leurs représentants est vivement conseillée lors de la cérémonie officielle de remise des prix si elle a lieu.

Les participants autorisent – par avance et sans condition – les organisateurs à donner une lecture de leurs œuvres par des comédiens ou des lecteurs lors de cette cérémonie.

#### **5.6. Nature du premier prix.**

**Le premier prix du concours sera la publication à compte d'éditeur du ou des textes du lauréat par les éditions Bleu pétrole, sous la forme d'un livre papier, sur la base d'un contrat d'édition proposé au lauréat, d'une valeur d'au moins 1 000 € TTC (mille euros toutes taxes comprises).**

Selon l'Article L132-1 du Code de la Propriété Intellectuelle,

« Le contrat d'édition est le contrat par lequel l'auteur d'une œuvre de l'esprit ou ses ayants droit cèdent à des conditions déterminées à une personne appelée Éditeur le droit de fabriquer en nombre des exemplaires de l'œuvre à charge pour elle d'en assurer la publication et la diffusion. »

Le contrat d'édition prévoit la cession des droits d'exploitation de l'œuvre, à savoir les droits de représentation et de reproduction, et détermine les conditions de cet acte de cession.

Afin de recevoir son prix, le lauréat du concours devra donner son consentement par écrit, en renvoyant deux originaux du contrat d'édition proposé par l'Association signés à l'adresse suivante :

**Bleu pétrole éditions  
16 rue Frédérick Lemaître  
75020 Paris**

au plus tard 60 (soixante) jours après désignation du ou des lauréat(s), le cachet de la Poste faisant foi.

Tout refus d'un gagnant de régulariser cet acte de cession dans les délais indiqués ci-dessus entraînera son élimination d'office. L'Association aura tout droit pour désigner le Prix non attribué, ou pour attribuer le Prix au second gagnant, puis aux suivants dans l'ordre de la liste de présélection en cas d'élimination de plusieurs gagnants.

5.7. L'Association pourra demander à l'auteur d'un texte désigné gagnant de retravailler le texte en procédant à des modifications ou des suppressions, sans qu'il s'agisse pour autant de modifications substantielles du texte. L'Association se réserve le droit de conditionner la désignation d'un gagnant et la remise de la dotation à la réalisation des dites modifications. En cas de refus de l'auteur du texte, un autre gagnant pourra être désigné.

5.8. L'Association et le jury du concours se réservent le droit de désigner plusieurs co-lauréats.

L'Association et le jury du concours se réservent également le droit d'ajouter des prix secondaires si des contributions retiennent leur intérêt. La nature de ces prix sera alors déterminée au moment de la délibération du jury.

5.9. Le jury se réserve le droit de modifier la nature du premier prix s'il juge que la qualité des textes reçus n'est pas suffisante pour envisager une publication à compte d'éditeur.

## **6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

6.1. L'Association n'est pas responsable du bon fonctionnement du réseau Internet, ni de l'équipement matériel et logiciel des participants, ni de la qualité de leur connexion à Internet. Il appartient à chaque participant de s'assurer qu'il est techniquement en mesure d'adresser l'ensemble des éléments nécessaires à sa participation au concours avant la Date de clôture. L'Association ne saurait pas non plus être responsable d'un éventuel endommagement de tout texte numérique lors de son transfert par Internet.

6.2. L'Association ne garantit pas :

- que le site sur lequel le Concours est accessible fonctionne sans interruption ni sans erreur, ni que ses éventuels défauts de fonctionnement seront corrigés ;
- que le site sur lequel le Concours est accessible ne contienne pas de virus ou d'autres programmes informatiques de toute nature susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

6.3. L'Association ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit (matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Concours. La participation au Concours vaut notamment acceptation de cette condition essentielle et déterminante pour l'Association.

6.4. L'Association ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le Concours. En cas de modification des conditions de participation (notamment d'accès par Internet dès le début du Concours ou pendant la durée du Concours) et des modalités de fonctionnement du concours, l'Association s'engage à en informer les participants dans les plus brefs délais par une mention sur le site Internet.

6.5. En cas de dysfonctionnement du site Internet, du formulaire d'inscription, de la plateforme de dépôt des textes, les candidats devront prendre contact avec l'équipe organisationnelle du concours via l'adresse électronique : [contact@bleupetrole-editions.com](mailto:contact@bleupetrole-editions.com).

## **7. RÈGLEMENT DU CONCOURS**

Le règlement peut être consulté et imprimé à partir du site Internet [www.bleupetrole-editions.com](http://www.bleupetrole-editions.com).

Il est établi en langue française.

## **8. ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

8.1. Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat entre l'Association et le participant. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur.

8.2. Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au Concours, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

Les participants s'engagent à respecter les stipulations du présent règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, l'Association aura la possibilité de considérer la participation comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité) ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Concours entraînera immédiatement l'élimination du participant, l'Association se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les participants et le(s) gagnant(s) acceptent expressément toutes les vérifications concernant leur identité (toute indication fautive ou incohérente entraînant l'élimination d'office du participant).

## **9. DONNÉES PERSONNELLES**

9.1. Conformément à la loi n°75-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer son droit en s'adressant à Bleu pétrole à l'adresse suivante : [contact@bleupetrole-editions.com](mailto:contact@bleupetrole-editions.com).

9.2. Le traitement des données des participants est exclusivement destiné à la gestion des concours d'écriture organisés par Bleu pétrole.

## **10. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

10.1. Le concours, le présent règlement et les cessions de droits d'auteur des gagnants sur les textes primés sont soumis au droit français et à la compétence des tribunaux français, nonobstant la nationalité des participants.

10.2. Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de ce concours sera tranchée, en fonction de la nature de la question, par l'Association.